



# Trésorier du CSE

Objectif de la formation : Accompagner les trésoriers (ou leurs adjoints) dans la maîtrise de leurs missions comptables et dans la gestion budgétaire du CSE.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier précisément les missions du trésorier et ses obligations légales
- Gérer les budgets du CSE dans le respect des règles comptables et URSSAF
- Assurer la transparence et la traçabilité financière du CSE
- Collaborer avec les élus, l'expert-comptable et les partenaires bancaires
- Prévenir les risques juridiques liés à sa fonction

## Programme

### Comprendre le rôle stratégique du trésorier dans le CSE

- Missions, responsabilités
- Positionnement vis-à-vis du président, des salariés et des IRP

### Maîtriser les fondamentaux de la gestion financière

- Tenue des comptes
- Budget de fonctionnement et ASC
- Présentation et approbation des comptes annuels
- Obligations URSSAF et relations avec l'employeur

### Agir en toute sécurité juridique

- Responsabilité civile et pénale : que risque le trésorier ?
- Contrôle interne et transparence : comment se protéger ?
- Conservation des pièces, rôle de l'expert-comptable

### Utiliser les moyens mis à disposition du trésorier

- Heures de délégation, outils numériques, accès aux documents
- Droit à la formation et expertise.

Cette formation est pour toute personne amenée à gérer les budgets du CSE.

La formation peut être suivie en présentiel ou en visio, en inter ou intra-entreprise. Nous recommandons une durée de 1 journée.

Le formateur est expert en gestion du CSE, spécialisé en droit social et accompagnement des élus.

### Méthodes et moyens

**pédagogiques : modernes et dynamiques.** Possibilité d'intégrer vos problématiques dans la formation. Approche d'accompagnement personnalisé pour une action plus efficace.

**Attestation de formation** délivrée à chaque participant.

**Organisme de formation habilité** par la DREETS pour toutes les formations obligatoires du CSE.